

Publiez vos marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com



04 50 51 97 47 / LDLlegales05@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

AVIS

Avis administratifs



LA PRÉFECTURE DES **HAUTES-ALPES** COMMUNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 05-2023-03-20-00003 du 20 mars 2023, est déclaré d'utilité publique au profit de la commune de Guillestre, l'Opération de Restauration Immobilière (ORI), portant sur cinq immeubles dégradés situés au sein du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre bourg de

Cet arrêté peut être consulté en mairie de Guillestre, où il sera affiché pendant deux mois et en Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Politiques Publiques - Cellule Développement Durable / Procédures Réglementaires).

Enquêtes publiques



COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Avis d'enquête publique

En application de l'arrêté préfectoral nº 2023-DPP-CDD-32 du 31 mars 2023, il sera procédé pendant une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 26 avril 2023 au vendredi 26 mai 2023** inclus, sur la commune de L'Argentière-la-Bessée, à une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation environnementale au tire du code de l'environnement incluant une déclaration d'intérêt général, en vue de la réalisation de travaux de confortement de la digue rive droite de la Durance. Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire : Communauté de Communes du Pays des Ecrins - Maison du Canton - 404, Avenue du Général de Gaulle BP 2 - 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE - Courriel : a.nurain@cc-paysdesecrins.com - Téléphone : 04.92.23.20.56. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête est mis à la disposition du public en mairie de L'Argentière.la-Ressée (siège de l'enquête mairie de L'Argentière-la-Bessée (siège de l'enquête 17, Avenue Charles de Gaulle - 05120 L'ARGENTIERE LA-BESSEE - 04.92.23.10.03), pendant les heures habituelles d'autorture de la mairie, soit

LA-BESSEE - 04.92.23.10.03), pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :
- du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00;
- le samedi de 9h00 à 12h00.
Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes :
http://www.hautes-alpes.gouv.fr/. Chemin d'accès : Politiques publiques --> Environnement, Risques naturels et technologiques --> Participation du public-Enquêtes publiques --> Enquêtes environnementales.
Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes - 28, rue Saint-Arey - 05 011 Gap Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé en mairie de L'Argentière-la-Bessée.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et

envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-digue-durance@hautes-alpes.gouv.fr

pref-digue-durance@hautes-alpes.gouv.fr
Ne seront prises en compte que les observations et propositions
adressées par voie électronique qui auront été envoyées
pendant la durée de l'enquête publique, soit du mercredi 26 avril
2023 à 9h00 au vendredi 26 mai 2023 à 17h00.
Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site
internet de la Préfecture des Hautes-Alpes.
Monsieur Christian ALBERT, Architecte retraité, est désigné en
qualité de commissaire enquêteur par décision du 21 mars 2023,
de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille pour
recueillir les observations du public et formuler un avis sur le recueillir les observations du public et formuler un avis sur le

résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de L'Argentière-la-Bessée:
- le mercredi 26 avril 2023, de 9h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie au public à partir de 9h00),

le samedi 13 mai 2023, de 9h00 à 12h00,
le vendredi 26 mai 2023, de 14h00 à 17h00.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de L'Argentière-la-Bessée, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante :

http://www.hautes-alpes.gouv.fr/
Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de L'Argentière-la-Bessée, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, de la préfecture des Hautes-Alpes, Cédric VERLINE

350483900



COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES 05240

Avis d'enquête publique Modification de droit commun nº1 du plan local d'urbanisme (PLU)

ARTICLE 1:
Par arrêté n°23.03.03 en date du 14 mars 2023, le Maire de la Commune de la Salle les Alpes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Salle les Alpes.

Le projet de modification de droit commun nº1 du PLU mis à l'enquête, et qui n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à la décision de la MRAe après demande d'examen au cas par cas (décision jointe au dossier d'enquête publique), vise à permettre la réalisation d'un bâtiment dédié au logement des travailleurs saisonniers, en lien avec les besoins du Club Med. Les erreurs matérielles pourront également être corrigées **ARTICLE 2**:

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le au terme de l'enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité npétente de l'Etat.

competente de l'Etal.

ARTICLE 3:

Monsieur Pierre CHAMAGNE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la 1ère Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E23000009/05, en date du 28 février 2023.

sera procédé du 03/04/2023 à 09h00 au 02/05/2023 à 16h30 inclus, à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de La Salle les Alpes, pour une durée de 30 jours. ARTICLE 5:

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant les informations environnementales sur le projet soumis à enquête

publique): - Pour la version papier: En mairie, sise 15 Rue de la Guisane,

05240 La Salle les Alpes, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les soit les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h30 et les mardi et jeudi de 9h à 12h (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à

Pour la version numérique :

Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.lasallelesalpes.net/mairie-en-ligne/amenagement-urbanisme Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en mairie sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 03 avril 2023 au 02 mai 2023 inclus : Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5);

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante: secretariateneral@lasallesalnes fr. en indiquant

suivante: secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr. en indiquant

suivante : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique de la modification de droit commun nº1 du PLU de La Salle les Alpes ». Elles seront annexées au registre d'enquête ;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Pierre CHAMAGNE, commissaire enquêteur - Mairie de La Salle les Alpes, 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7:

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Le 03/04/2023 de 9h à 12h ; Le 20/04/2023 de 14h à 17h ; Le 02/05/2023 de 9h à 12h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de La Salle les Alpes, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de La Salle les Alpes, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, et aux lieux d'affichage habituels de la commune.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Emeric Salle, Maire de la Commune de La Salle les Alpes.

Plan local d'urbanisme



COMMUNE **DU DÉVOLUY**

Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 14 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Dévoluy.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie

pendant un mois à compter du 30 mars 2023. Le dossier du Plan Local d'Urbanisme, approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

E//L SOCIETY

Capital social : 1 000 €. Siège social : 167 Chemin de la Pépinière 05500 Saint-Laurent-Du-Cros

Objet: La prise de participation dans tous types de sociétés créées ou à créer, La fourniture de tous types de prestations aux sociétés dans laquelle elle détient une participation. Président: Monsieur EYRAUD Laurent, Michel, demeurant 167 Chemin de la Pépinière - 05500 Saint-Laurent-Du-Cros Clause d'agrément: Les statuts contiennent une clause d'agrément des exprésses de parts.

d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission: Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GAP.

350465100

Transferts de siège social

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES OYATS SCI au capital de 500 € Siège: 3 Rue Louis Leroy - 62600 BERCK 798242558 RCS de BOULOGNE-SUR-MER

Par décision de l'AGE du 15/12/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Calade de la Fontaine 05300 SALEON. Gérant : M. MANTEAU Lionel Calade de la Fontaine 05300

Radiation au RCS de BOULOGNE-SUR-MER et ré-immatriculation au RCS de GAP

350666600



HAUTES-ALPES

Varroa, frelon asiatique: les apiculteurs sont inquiets

Lors de la réunion technique annuelle du Groupement de défense sanitaire (GDS) des Hautes-Alpes, à Gap, Bernard Leterrier, vétérinaire conseil du GDS 05, a fait le point sur l'interdiction faite par la Cour européenne de justice depuis le 19 janvier des semences enrobées de néonicotinoïdes, toxiques pour les abeilles et l'environnement. Cette décision était attendue depuis longtemps par les apiculteurs.

116 apiculteurs du département ont répondu à l'enquête nationale 2022 sur les mortalités hivernales des colonies d'abeilles. Il en ressort que les causes principales de mortalité sont la présence du parasite varroa mais aussi les mauvaises conditions climatiques ayant affaibli les colonies par la baisse des réserves hivernales.

Le varroa occasionne un affaiblissement important des colonies. Il provoque la mort des abeilles adultes et la transmission de maladies virales. Depuis plusieurs années, le GDS 05 a mis en place un plan de lutte basé sur la mise en place de languettes insecticides actives sur ce parasite pendant dix semaines. En 2022, il a été



La réunion technique du Groupement de défense sanitaire des Hautes-Alpes a eu lieu à Gap. Photo Le DL

proposé aux adhérents un traitement complémentaire avec un égouttement dans la ruche, hors présence de couvain, d'un produit à base d'acide oxalique ayant une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Des frelons asiatiques jusque dans le Gapençais

Le réseau d'alerte et de surveillance mis en place par le GDS 05, en concertation avec les organisations professionnelles apicoles, a permis la découverte de nids de frelons asiatiques jusque dans le Gapençais. La mise en œuvre de leur destruction a pu être effectuée en toute sécurité pour les riverains. Afin de

prévenir la progression de ce prédateur redoutable pour les abeilles, des pièges sont mis en place afin de neutraliser les femelles fondatrices de nids de frelons au printemps.

Une priorité : le renforcement du réseau de techniciens sanitaires

Huit nouveaux techniciens bénévoles ont été formés cette année. Leur rôle sera d'accompagner les 505 adhérents du plan sanitaire d'élevage de lutte contre le varroa du GDS 05 et aussi de renforcer la veille sanitaire des ruchers afin de détecter l'apparition éventuelle de nouvelles maladies d'abeilles.

ALPES DU SUD

Don du sang : les prochaines collectes

Toutes les collectes mobiles organisées par l'EFS dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence se font sur rendez-vous de préférence.

■ Prendre rendez-vous Tous ceux qui souhaitent don-

ner leur sang à une collecte peuvent s'inscrire sur internet (site mon-rdv-dondesang.efs. sante.fr). Les donneurs réguliers reçoivent directement par mail ou SMS le lien spécifique pour la collecte qui les concerne. Le don du sang est possible avant et après l'injection, en France, de vaccin contre la Covid-19 sans délai d'ajournement. Le port du masque reste recommandé en collecte.

■ Conditions pour donner

Le donneur doit peser au moins 50 kg. L'âge diffère selon les types de dons : don de sang total, entre 18à 70 ans (moins de 60 ans pour un premier don); don de plasma, entre 18 à 65 ans ; don de plaquettes, entre 18 à 60 ans.

Entre deux dons, il faut un délai de 8 semaines. Une femme peut donner son sang maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an. En moyenne, il faut compter dix minutes pour prélever 450 ml de sang. Depuis le 16 mars, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes peuvent donner leur sang dans les mêmes conditions que les autres donneurs.

Président : Philippe Carli

Principal actionnaire : EBRA 99,99%

Audience mesurée par :

AUDIPRESSE

■ Dans les Hautes-Alpes

Aubessagne: vendredi 7 avril, de 8h30 à 12h30, à la salle polyvalente de Chauffayer. Briançon: vendredi 21 avril,

de 8à14 heures, au centre hospitalier Les Escartons ; mardi 25 avril, de 14 à 19 h 30. Embrun: mercredi 26 avril, de

8 à 12h30, à l'Espace Delaroche, salle de la Manutention. Gap: mercredi 12 avril, de 8h30 à 13h30, à l'hôtel du Dé-

partement, grande salle du rezde-chaussée. Laragne-Montéglin : jeudi 27 avril, de 8à 12h30, à la salle

des fêtes. Veynes: jeudi 6avril, de 8 à 12h30, au Quai des arts.

■ Dans les Alpesde-Haute-Provence

Château-Arnoux-Saint-Auban: mardi 18 avril, de 8 à 12h30, à l'Espace José-Esca-

Digne-les-Bains: mercredi 19 avril, de 8 à 12 h 30, à la mairie, salle des Gavots. Forcalquier: lundi 24 avril, de

8à 12h 30, à la salle Bonne fon-Maliiai : ieudi 20 avril. de 14h 30 à 19heures, à la salle des

fêtes. Riez: mardi 25 avril, de 9h30 à 13 h 30, à la salle multi-activités Magliano-Alfieri.

Sisteron: vendredi 28 avril, de 8à 12h 30, à la salle de l'Alcazar. Volx: jeudi 13 avril, de 14h30 à 19 heures, au foyer rural.

CARNET DU JOUR

[reproduction interdite]

DÉCÈS

Grenoble, Briançon, Saint-Martin-de-Queyrières, Marseille, Nice, Cayenne. Mme NICOLINO Mireille, sa sœur ;

les familles CIARLAN, RAPIN, BUGNONE, CAMPINCHI GIORDANO, LEIVA, BAJANOFF; parents et amis, ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Emma BAJANOFF née ALBER1

à l'âge de 97 ans. La cérémonie aura lieu le samedi 8 avril, à 10 heures, Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur registre.

Gap, Marignane.

Philippe et Pascale, son fils et sa belle-fille ; Vincent et Eloïse, ses petits-enfants, et l'ensemble de la famille de

Madame Madeleine DELATTRE née POURROY vous font part de son décès.

à l'aube de ses 85 ans. Les obsèques auront lieu le vendredi 7 avril, à 10h30. en l'éalise Saint-Roch, à Gap. Condoléances sur reaistre. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. La famille remercie tout particulièrement l'ensemble du personnel du Rio Vert pour ses bons soins et son accompagnement.

PF AUBIN Gap 04.92.52.57.57

LE DAUPHINE VAUCLUSE

⊘ebro

Commission paritaire n° 04 26 C 83387

ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261

Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor

Rédacteur en chef : Guy Abonnenc S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ Capital : 24 769 520 € Direction générale et Direction de la rédaction Centre de presse 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex Tél. 04 76 88 71 00 Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945 Fax 04 76 85 80 20 Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex ledauphine.com Publicité: GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA

Vaucluse-Matin n° 0220-8253 Impression: Le Dauphiné Libéré - Veurey Tirage moyen 247 410 exemplaires Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 83.5%. Eutrophisation : PTot 0.01 Kg/tonne de papie



Vevnes.

Ses filles Cécile et Fabienne et leurs conjoints; ses petites-filles, Laura, Emilie et Salomé : sa sœur Eliane son frère Guy et leurs conioints. et ses neveux et nièces Valérie. Géraldine, Laurent et leurs enfants. ont la douleur de vous faire part

du décès brutal de **Madame Jacqueline PINET** née FERLIN

La cérémonie religieuse aura lieu le 7 avril, à 10 heures, en l'église de Veynes et la crémation aura lieu au crématorium de Gap à 14 heures le même jour. La famille ne souhaite pas de serrement de main. Condoléances sur registre